

PRÊT PARTICIPATIF CROISSANCE PMI



**FINANCER VOS PROJETS DE
DÉVELOPPEMENT OU DE
CROISSANCE**

L'UIMM et la FIM ont lancé, le fonds « Croissance PMI » afin d'accompagner les PME/PMI adhérentes dans leurs projets de croissance.

Distribué par la Sofitech, la mission de ce fonds de garantie est de sécuriser les financements en prêt participatif en délivrant une garantie de 100%.

Vous avez un programme de développement tel que :

- Mise en œuvre des orientations stratégiques,
- Investissements contribuant à la transition énergétique et à la décarbonation,
- Mises aux normes environnementales,
- Une chaîne de production,
- Développement à l'international,
- Rachat d'une entreprise,
- Immobilisations incorporelles.
- ...

Votre entreprise :

À déjà publié 3 bilans.

- Présente une situation nette positive, avec un ratio de : Situation nette / Endettement MLT >1. Ce ratio pourra être de 1,5 en incluant le PGE (prêt garanti par l'Etat)
- Votre capacité d'autofinancement est supérieure aux échéances à moins d'un an des dettes à MLT, y compris amortissement du PGE.
- Cotation Banque de France au minimum 5+.
- Est adhérente de l'UIMM ou d'un syndicat de la Fédération des Industries Mécaniques.

De 100 000 à 300 000 euros pour renforcer votre structure financière :

- Montant limité aux fonds propres de l'emprunteur.
- Durée : de 4 à 7 ans.
- Possibilité de franchise de remboursement du capital durant la première moitié du prêt, limitée à 2 ans.
- Possibilité d'inclure 50% de BFR en lien direct avec le projet (opérations de restructuration financières exclues).
- Obtention d'un prêt complémentaire d'un montant au moins égal au montant du prêt Croissance PMI (avec une clause de défaut croisé).

Garantie demandée : souscrire à un Fonds de garantie

Il est demandé de souscrire au Fonds de garantie mutuel Croissance PMI, à hauteur de 5 % du prêt participatif ; souscription remboursable après la dernière échéance du prêt, en fonction des disponibilités du Fonds.

En principe et sauf exception, pas d'autres garanties sur les actifs de l'entreprise ni de caution du dirigeant.

Un coût limité

- Taux : négocié avec la banque partenaire
- Pas de participation au résultat demandée à l'entreprise emprunteuse.
- Frais d'étude à régler à Sofitech : 1 % du montant